MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 25 MARS 1988

208, RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 PARIS CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16 TELEPHONE (1) 45.39.25.70 TELEX EKIPRER 200366

HD/MC - 88/074

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque: SITO

Référence : 1277 destiné aux véhicules SUZUKI GN71D (GSX550EF)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 9 Mars 1988 sous le numéro 88.15.10.111/2903 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 3198

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Mines)

H. DAUDET

Monsieur le Directeur

EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE 13 Route de la Salle - ZAC des Romains - CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITO MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE